

CODE DE BONNE CONDUITE

Restez sur les chemins balisés pour votre sécurité, respectez les propriétés privées.

- Ne perturbez pas les troupeaux, refermez les barrières.
- Ne cueillez pas les fruits dans les vergers.
- Feu interdit.
- Respectez la nature qui vous accueille.
- Certaines plantes sont protégées. Cueillettes interdites.
- Gardez vos déchets, ils n'ont pas de place dans la nature.
- Prudence et courtoisie lors des dépassements ou croisements de randonneurs, cavaliers... et restez maître de votre vitesse!
- Ne surestimez pas vos capacités.
- Contrôlez l'état de votre VTT, et prévoyez ravitaillement et accessoires de réparation.
- Si vous partez seul, laissez votre itinéraire.

La discrétion et le respect de ces règles vous permettra peut-être d'entrevoir les trésors de la vie sauvage.



Office de tourisme de Montbrun les Bains et sa région
L'autin

26570 Montbrun les Bains

Tél: 04 75 28 82 49

Email: otmontbrun@numeo.fr

www.montbrunlesbainsofficedutourisme.fr

CIRCUIT VTT 2 LE ROCHER DE VIC



MONTBRUN LES BAINS



LE ROCHER DE VIC

Niveau moyen avec deux descentes difficiles

Dénivelé: +190m

Temps moyen: 2h

Distance du circuit: 10km

DESIGNATION DU POINT	DIRECTION	ALT (en m)	Km Point / Point	CUMUL km
DEPART : OT Montbrun		590	0	0
Pont de Vénéjean (Pont romain) 2 km de l'O.T direction AULAN.		705	1,4	1,4
Col de la Vilette		710	1,1	2,5
Rocher de VIC (avant la descente) Descente délicate		590	0,7	3,2
Ferme TRUPHEMUS Prendre à droite avant la ferme		615	0,7	3,9
Ruine				

Col de Vénéjean		660	1	4,9
ARRIVEE : Pont de Vénéjean		590	1,2	6,1

